



Communiqué de presse

Paris, le 12 octobre 2010

Vaccination contre la grippe saisonnière

Précisions du Comité scientifique du GEIG sur le vaccin grippal saisonnier

Disponible depuis plus de 15 jours dans les pharmacies, le vaccin contre la grippe saisonnière 2010/2011 est fortement recommandé à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes fragiles (affections de longue durée, asthme, BPCO) et aux professionnels de santé.

Face aux interrogations des Français, concernant ce vaccin, le Professeur Bruno Lina, Président du Comité scientifique du GEIG répond aux questions les plus fréquemment posées :

Pourquoi le vaccin saisonnier 2010/2011 contient-il une souche A(H1N1) ?

Le vaccin saisonnier est toujours un vaccin **trivalent** comportant **2 souches A**, [A(H1N1) et A(H3N2)] et **une souche B**. Ces souches sont choisies en fonction des données épidémiologiques collectées par l'OMS, et sont le reflet de l'évolution des virus circulant chez l'homme. Lorsque la composition du vaccin 2010/2011 a été arrêtée, la souche A(H1N1) était une des souches circulantes ; elle a donc naturellement été intégrée dans la composition du vaccin saisonnier 2010/2011.

Point important, ces vaccins ont tous été fabriqués après la publication de la composition des souches par l'OMS qui a été communiquée en février 2010.

En aucun cas **la production 2010 de la souche A(H1N1) n'est issue des stocks restants du vaccin pandémique.**

Si l'on s'est fait vacciner l'hiver dernier contre la grippe A(H1N1), est-ce utile de se refaire vacciner contre la grippe saisonnière cet automne ?

Il est impossible de prévoir aujourd'hui lequel ou lesquels des virus H1N1, H3N2 ou B vont circuler. **Il est donc nécessaire de se faire vacciner à nouveau contre tous les virus de la grippe saisonnière.**

De plus, pour les personnes ayant reçu la vaccination H1N1 l'année dernière, les taux d'anticorps post-vaccinaux ont baissé dans l'organisme ce qui nécessite une re-vaccination (la durée habituelle de protection post-vaccinale maximale est de 12 mois).

Le vaccin saisonnier de cette année est-il sûr?

C'est le fondement même de la procédure **d'autorisation de mise sur le marché (AMM)** que de vérifier chaque année **la sécurité du vaccin et son efficacité** contre l'agent pathogène contre lequel il protège. En conséquence, **les vaccins dotés d'une AMM, qui sont les seuls utilisés pour la vaccination**, ont démontré leur efficacité pour protéger contre les virus potentiels de la grippe saisonnière.

L'efficacité vaccinale dépend du sujet vacciné et de l'adéquation entre les composants du vaccin et les virus circulants. À titre d'exemple, cette efficacité mesurée a été de **76% chez les moins de 65 ans et de 57% chez les sujets plus âgés** au cours de la grippe saisonnière en 2007/2008.

De plus, la récente étude publiée par l'INED, Institut National d'Etudes Démographiques, démontre que depuis les mises en œuvre des campagnes de vaccination, il y a 40 ans, **le risque de décès lié à la grippe a été divisé par 10.**

www.grippe-geig.com

Contact presse :

Laurence de La Touche – The Desk – 01 77 37 29 93 et l.delatouche@thedesk.fr